**BULLETIN MUNICIPAL**

**N° 13 - 2020**

0

Imprimé par nos soins – Edité par la Mairie de Belrupt en Verdunois (Meuse) Directeur de la publication : le Maire, Bernard GILSON N° ISSN 1168-4399

**ENCORE UNE NOUVELLE ACTIVITE ECONONOMIQUE A BELRUPT**

Une de nos concitoyennes, Madame Amandine MICHEL, photographe spécialisée en portrait de natalité vous reçoit, sur rendez-vous, à son Home-Studio, situé 14 rue de la Côte à Belrupt. Elle vous accompagne dans la réalisation de doux et élégants portraits , de votre ventre rond, de votre nouveau-né, de vos bébés, enfants, famille ou encore de votre couple, afin d’en conserver des souvenirs impérissables.

Pour consulter son travail : <https://facebook.com/maboiteachouquettes> 2 – <http://amandinemichel.fr>. Pour tout contact : amandine.michel.mbc@gmail.com –Tél 07.81.59.88.68

**UN REPAR’ACTEUR**

Lors de l'inauguration de l'armoire à dons, place de la Mairie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat avait invité le cordonnier de la société 7 POINTS SERVICE, Monsieur HALOUM, installé 44 rue du Président Poincaré, près de la mairie de Verdun, en face du Crédit Agricole. Il fait partie du réseau des Répar'acteurs, créé par la Chambre et il s'est fait une spécialité de réparer de nombreux objets et pas seulement des chaussures : petits matériels, téléphones, voire petit électroménager, etc. Une solution bien pratique pour les petits tracas du quotidien et pour faire des économies en évitant de racheter du neuf quand on peut réparer et ainsi limiter "l'obsolescence programmée" de nombreux appareils.

**ALERTES EN CAS D’ACCIDENTS MAJEURS**

Ca y est ! Depuis plusieurs semaines, la mairie a mis en place le système annoncé d'informations par SMS en cas de catastrophe locale, de gros accident, etc... qui affecterait le village. Des essais concluants ont eu lieu. Il y en aura d'autres, régulièrement, dans le cadre du PCS (Plan Communal de Sauvegarde), plan destiné à l'organisation d'urgence à mettre en place en cas de telles catastrophes. Si vous souhaitez profiter de ce système, vous pouvez à tout moment vous ajouter à la liste : en cas de pépin, vous recevrez un SMS vous en informant, où que vous soyez. Ci-après, le rappel des conditions juridiques qui s'imposent pour protéger votre vie privée. Profitons-en pour rappeler le système des informations communales diffusées par mails, ouvert à tous également. C'est près d'une centaine de foyers qui y sont abonnés, à ce jour, gratuitement bien sûr et toujours sur le système du volontariat.

**NOTE DE LA COMMISSION NATIONALE INFORMATIQUE ET LIBERTE (CNIL)**

Les informations recueillies (uniquement l’adresse mail ou le numéro de téléphone portable, selon les cas) sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Commune de Belrupt pour vous informer. La base légale de ce traitement de fichier est la mission d’intérêt public de la Commune. Les données collectées seront communiquées aux seuls services communaux et, pour les alertes graves par SMS, à l'opérateur Orange qui fait les envois automatiques. Les données sont conservées pendant la durée de fonctionnement de ce service ou jusqu’à ce que vous décidiez de ne plus en profiter. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d’informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO, Centre de Gestion de la Meuse à COMMERCY  – 92 rue des Capucins – CS 90054 – 55202 COMMERCY CEDEX / 03 29 91 44 35 / fax : 03 29 91 52 54 / cdg55@cdg55.fr / [www.cdg55.fr](http://www.cdg55.fr)) Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

**QUEL AVENIR POUR LA DECHETTERIE ?**

Récemment, l’Est Républicain s’est fait l’écho d’une possible fermeture de la déchetterie de la Grimoirie à Belrupt, après des déclarations d’élus verdunois. Qu’en est-il ?

Depuis environ deux années, les responsables de la déchetterie de la Grimoirie réfléchissent à son évolution. Ce sont d’une part la société d’économie mixte SOVAMEUSE (une société à capitaux essentiellement publics, oeuvrant dans le domaine des déchets depuis 30 ans environ), propriétaire et créatrice de cette déchetterie, la première en Meuse au début des années 90. Et d’autre part, le SMET, syndicat meusien d’études et de traitement des déchets ménagers, qui est chargé notamment des traitements de nos déchets après leur collecte par les collectivités territoriales locales, les communautés. Le SMET est l’actionnaire majoritaire de SOVAMEUSE.

En effet, la déchetterie de la Grimoirie est devenue trop petite. Il n’y a pas la place de mettre davantage de bennes pour des nouveaux produits à recycler comme les mobiliers, les huisseries, le polystyrène, etc. Elle est souvent saturée dès le samedi soir et il faut alors la fermer. Etc, etc. Au bout du compte, son fonctionnement devient onéreux car des filières « rentables » de recyclage n'y sont pas possibles.

S’ajoutent à cela la dispersion des lieux de stockage et les coûts de transport qui en découlent, l’impossibilité d’installer une « ressourcerie », lieu de récupération des objets dont beaucoup se débarassent, pour le réemploi par d’autres. Bref, la déchetterie doit évoluer pour que l’usager ne soit pas tenu de payer plus cher au bout du compte : il faut rationnaliser la gestion.

Sans compter l’intérêt environnemental d’augmenter et améliorer le recyclage, le ré-emploi et ainsi de limiter encore plus la mise en décharge qui coûte de plus en plus cher – en particulier à travers la fiscalité qui s’y applique et dont la finalité est de pousser les collectivités à trouver des solutions plus respectueuses de l’environnement. Depuis environ deux ans, la réflexion a donc avancé, soutenue par une étude de faisabilité de son implantation ailleurs – puisqu’elle ne peut s’agrandir sur place. Cette étude s’est accompagnée d’une réflexion sur les nouveaux besoins départementaux portés par le SMET : pouvoir disposer d’un quai de transfert des déchets collectés (de la benne qui fait du porte à porte dans des camions plus importants emmenant les déchets vers les centres de tri et de traitement – le plus souvent situés hors du département). Cette obligation de transfert est aussi induite par le besoin de réduire au maximum les transports en utilisant des bennes plus grandes.

S’ajoute à cela le besoin de « massifier » les matériaux récupérés dans les déchetteries meusiennes pour les emmener dans les lieux de recyclage, eux aussi le plus souvent situés hors de Meuse.

Or, à côté de la déchetterie, SOVAMEUSE gère un quai de transfert qu’elle a créé il y a une trentaine d’années également – l’espace libéré par le départ de la déchetterie permettrait l’extension du quai de transfert pour répondre à ces nouveaux besoins.

Pour en revenir à la déchetterie, comme elle est gérée par la communauté de communes Val de Meuse Voie Sacrée, c’est cette dernière qui a pris le relais de la réflexion. Pour des raisons financières liées aux subventionnements et partenariats possible, une société comme SOVAMEUSE n’est pas positionnée pour porter un tel projet de réhabilitation. Il faut que ce soit une collectivité publique locale comme la communauté de communes. La communauté de communes a fait part de tout cela à la communauté d’agglomération du Grand Verdun depuis un an environ parce que la communauté d’agglomération avait demandé à profiter des services de la déchetterie de la Grimoirie dès 2014 et qu’elle participe donc aux frais, au prorata des populations qui utilisent ce service. La communauté de communes dispose d’un terrain sur Belrupt, assez proche de l’actuelle déchetterie sur lequel il serait possible de s’installer – mais ce terrain est relativement petit par rapport aux besoins nouveaux et futurs. Un autre terrain de la communauté de communes, situé à Dugny (mais en fait entre Dugny et Belleray, tout près de l’autoroute) est bien plus grand. Un bureau d’études a donc été chargé de faire une comparaison entre les deux hypothèses. Au jour où nous écrivons, la communauté de communes n’a pas encore pris de décision, analysant en ce moment l’étude comparative. Toutefois, cette étude a été transmise pour information à la communauté d’agglomération du Grand Verdun – avant même qu’elle soit présentée devant la commission interne de la communauté Val de Meuse Voie Sacrée – par souci de transparence et de coopération entre les deux communautés.

Le proche avenir dira ce qu’il en sera de la décision d’implantation …